Tursac
Au coeur de la Vallée de l'Homme

COMMUNE DE TURSAC

DORDOGNE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Connaître les risques.
Reconnaître l'alerte.
Adopter les bons réflexes.

QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

LA COMMUNE EST EXPOSEE AUX RISQUES MAJEURS SUIVANTS :

• Crues de la Vézère et remontée de nappe • Rupture de barrage • Mouvements de terrain et cavités • Retrait-gonflement des argiles • Feu de forêt • Séisme • Radon • Sites/sols potentiellement pollués.

Ce document est une version simplifiée du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Tursac (PCS) qui est consultable en mairie.

A conserver

01 | ÊTRE PRÊT EN CAS D'ALERTE

LES 7 RÉFLEXES À RETENIR

1. Je reste calme.
2. Je prends un éclairage de secours (lampe torche à piles ou à dynamo)
3. Je m'informe (radio portable à piles) : Ici Périgord : 99.3 MHz FM ou 89.1 MHZ FM
4. Je prépare papiers d'identité, medicaments, argents.
5. Je prépare mon kit d'urgence.
6. Je protège les personnes, en priorité les enfants et les personnes vulnérables.
7. Je respecte les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri données par les autorités officielles.

Comment la commune peut-elle vous alerter ?

Le PCS de Tursac prévoit, selon l'événement et les secteurs concernés, des **appels téléphoniques ou du porte-à-porte, ainsi que l'usage prolongé des cloches de l'église et de cornes de chasse**.

IMPORTANT

Ne partez pas de votre propre initiative vers le point de rassemblement : rejoignez-le si les autorités vous le demandent en suivant l'itinéraire qu'elles indiquent.

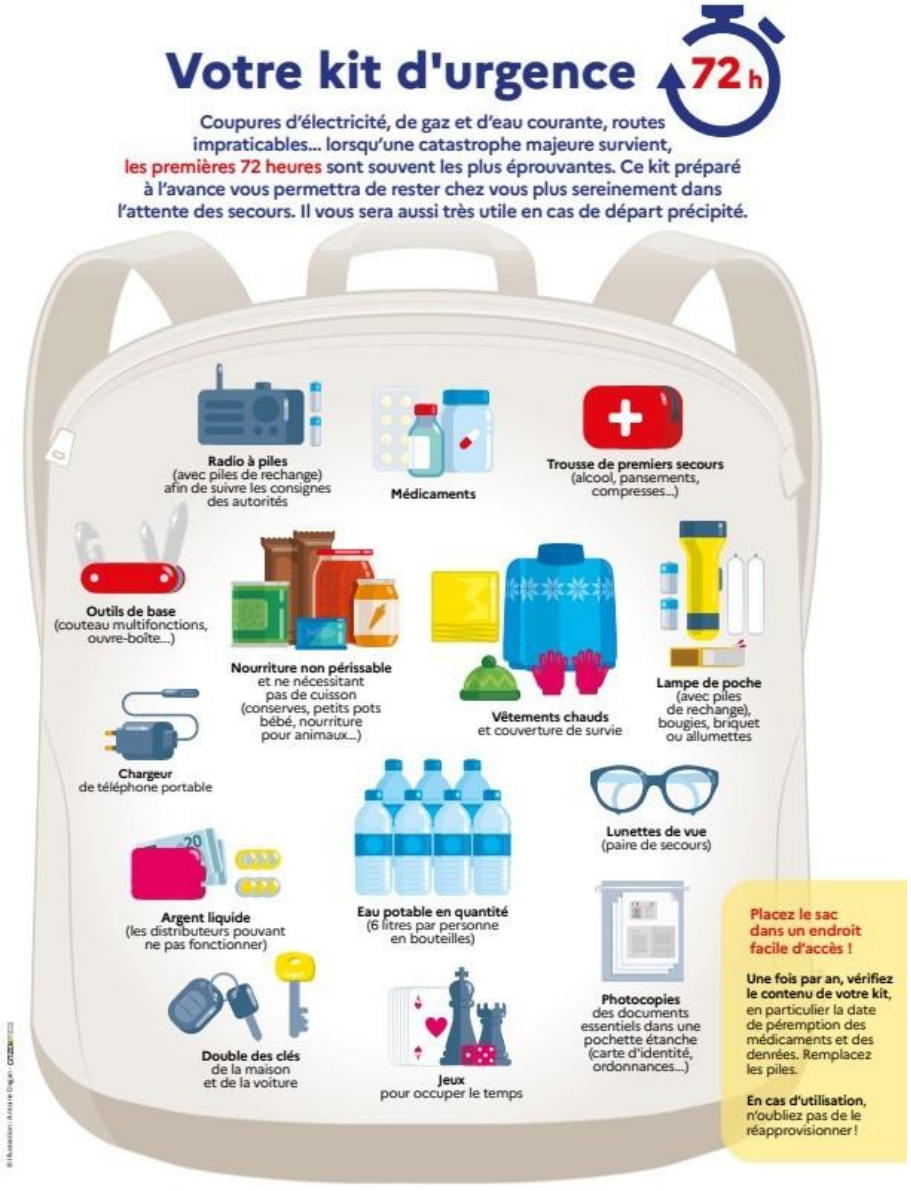

Inondation et rupture de barrage

Le PCS identifie la Vézère comme le principal cours d'eau concerné par le risque d'inondation sur le territoire communal.

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DE LA VÉZÈRE

La crue peut monter progressivement et durer plusieurs jours. Les secteurs exposés sont définis avec la cartographie réglementaire du Plan de Prévention du Risque Inondation.

Les bons reflexes

AVANT

- **SUIVRE LA FICHE "LES BONS REFLEXES" page 2**
- Consultez les bulletins de vigilance des crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Placez papiers, médicaments, appareils et produits sensibles en hauteur.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Anticipez une solution pour les personnes dépendantes et les animaux.

PENDANT

- Suivez l'évolution de la météo : www.meteofrance.com
- Restez dans un bâtiment et montez à l'étage si nécessaire. N'entrez pas dans une cave ou un sous-sol inondé. Ne montez pas sur les toits.
- Coupez le gaz et l'électricité uniquement si vous pouvez le faire sans vous mettre en danger.
- Ne touchez pas un cable électrique tombé au sol.
- Ne prenez pas la voiture et ne franchissez jamais une route, un pont ou un passage submergé à pied ou en véhicule.
- Éloignez-vous des berges.
- N'évacuez que sur instruction des autorités, sauf danger immédiat imposant de vous mettre à l'abri sans attendre.

RUPTURE DE BARRAGE

Le PCS indique que Tursac pourrait être touchée par une onde de submersion en cas de rupture de barrages situés en Corrèze, notamment Bort-les-Orgues et Monceaux-la-Virole. En cas d'alerte, suivez immédiatement les consignes officielles et gagnez la zone en hauteur ou le lieu indiqué par les autorités. **Ne vous dirigez pas vers la rivière pour observer la situation.**

APRÈS

- Attendez l'autorisation avant de regagner un logement endommagé.
- Faites attention aux réseaux électriques, au besoin contactez un électricien.
- Photographiez les dégâts, conservez les justificatifs et contactez votre assureur dès que possible.

03 | SOLS ET SOUS-SOLS

Mouvements de terrain, argiles, nappes et séisme

Mouvements de terrain et cavités

- Le PCS cite les affaissements ou effondrements liés à des cavités, les chutes de pierres ou de blocs et les tassements différentiels.
- Géorisques recense des cavités et des événements de chutes de blocs sur la commune.
- **Ne vous approchez pas d'un effondrement, d'une falaise instable ou d'un bâtiment fissuré. Signalez tout désordre inhabituel à la mairie.**

Retrait-gonflement des argiles

- Le PCS situe le risque à un niveau 2 sur 3. Le sol peut gonfler lors des périodes humides puis se rétracter lors des sécheresses.
- Ces mouvements peuvent provoquer des fissures et endommager les bâtiments.
- **Surveillez l'évolution des fissures.**

Remontée de nappe

- La nappe souterraine peut remonter après des pluies prolongées ou des crues.
- Des caves, garages ou locaux bas peuvent être inondés, parfois loin du lit de la rivière.
- **N'entrez pas dans un sous-sol inondé.**
- **Coupez l'électricité seulement si le tableau est accessible en sécurité.**

Séisme

- Le PCS indique un niveau de sismicité faible (1/5). Des secousses restent possibles.
- **Pendant les secousses : baissez-vous, protégez votre tête et abritez-vous sous un meuble solide, loin des fenêtres.**
- **Après : sortez prudemment si le bâtiment est endommagé et éloignez-vous des façades.**

04 | AUTRES RISQUES RECENSÉS

Feu de forêt, radon et sols potentiellement pollués

FEU DE FORÊT

Le PCS classe Tursac comme commune exposée au risque de feu de forêt et mentionne des obligations légales de débroussaillement.

Prévenir et réagir

- Entretenez les abords de votre habitation conformément aux obligations de débroussaillement.
- Évitez toute source d'étincelles ou de flamme à proximité de la végétation sèche.
- Ne jetez jamais de mégot dans la nature.
- Si vous découvrez un départ de feu, appelez le 18 ou le 112 et donnez une localisation precise : éloignez-vous du feu et de la fumée, sans vous engager dans la végétation.
- Laissez libres les accès afin de faciliter l'intervention des secours.
- Suivez les instructions d'évacuation ou de mise à l'abri.

Radon

Le PCS classe le potentiel radon de Tursac au niveau 1 sur 3 (faible). Le radon est un gaz radioactif naturel issu du sol qui peut s'accumuler dans les bâtiments. Aérez régulièrement les pièces, maintenez les systèmes de ventilation en état de fonctionnement et ne bouchez pas les entrées d'air.

Sols potentiellement pollués

Le PCS de Tursac signale des sites ou activités anciens répertoriés dans les bases relatives aux activités industrielles et de service. Ne manipulez pas une substance inconnue ou un sol présentant une odeur ou une coloration inhabituelle.

EN CAS D'ACCIDENT OU DE DÉGAGEMENT SUSPECT

Éloignez-vous de la zone, ne touchez pas au produit. Appelez les secours : 18 ou 112.

Canicule, grand froid

En période de canicule, le PCS prévoit la mobilisation de moyens communaux et une attention particulière envers les personnes vulnérables. Renseignez-vous en mairie sur les modalités de signalement ou d'accompagnement existantes.

En cas de forte chaleur

- **Buvez de l'eau régulièrement même sans soif (évitez l'alcool).**
- **Limitez les efforts aux heures les plus chaudes.**
- **Fermez volets et fenêtres pendant les périodes chaudes et aérez lorsque l'air extérieur est plus frais.**
- **Prenez des nouvelles des personnes âgées, isolées ou vulnérables.**
- **Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans un véhicule.**

En cas de grand froid

- **Habillez-vous chaudement.**
- **Limitez les sorties non indispensables en cas de conditions dangereuses.**
- **Vérifiez le bon fonctionnement du chauffage et aérez le logement régulièrement.**
- **N'utilisez jamais un groupe électrogène, un barbecue ou un appareil de chauffage non prévu pour l'intérieur dans un logement fermé.**





06 | INFORMATIONS PRATIQUES

POINT DE RASSEMBLEMENT DE LA POPULATION

Salle polyvalente, 7 place de la Mairie - Le Bourg.
Rejoignez ce lieu uniquement si les autorités vous le demandent et si l'accès est annoncé comme sûr.

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Mairie, 1 place de la Mairie - Le Bourg

Numéros utiles *(lors d'un appel, indiquez la commune, le lieu le plus précis possible, la nature du danger et le nombre de personnes concernées / ne raccrochez pas avant qu'on vous le demande)*

NUMÉRO	À UTILISER POUR
112	Urgence européenne - depuis un téléphone fixe ou mobile
18	Sapeurs-pompiers : incendie, secours, accident ou danger immédiat
15	SAMU : urgence médicale
17	Police / gendarmerie
114	Urgence par SMS (application pour les personnes sourdes ou malentendantes)
05.53.06.98.03	Mairie
05.53.02.24.24	Préfecture de la Dordogne
05.53.31.75.75	Hôpital de Sarlat-la-Canéda
05.53.45.25.25	Hôpital de Périgueux